

Route départementale n°17 – Commune des VILLAGES VOVEENS

Voie de liaison de la RD17 - Rouvray-Saint-Florentin



Autorisation environnementale

PROPOSITION DE PRESCRIPTIONS

Version	Rédigé par	Contrôlé par	Le	Commentaire
V0	EKA	FRMA	17/06/2021	Création du document
V1	EKA	FRMA		Prise en compte remarques CD28
V2	FRMA		14/02/2022	Finalisation

Thématique	Sous-thématique	Impacts		Mesures
		Phase travaux	Phase exploitation	
Milieu physique	Climatologie	Pas d'impact	Pas d'impact	/
	Topographie	Projet excédentaire en matériaux	Pas d'impact, projet au niveau du terrain naturel en léger remblai	Les excédents de volume terrassé devront être évacués ou mis en dépôt définitifs sur le site. Un réemploi sur site sera envisageable (remblai routier, couche de forme, modelé paysager, remblai non technique)
	Géologie	Pas d'impact	Pas d'impact	/
	Eaux souterraines et superficielles	Risque de pollution accidentelle	Risque de pollution chronique et accidentelle	Mesures de prévention en phase travaux : protection des exutoires, plan de secours avec kit antipollution, opérations d'entretien sur zones assainies, aires de stockages imperméabilisées et protégées (vent, pluie), arrosage des pistes pour éviter l'envol de poussière, mise en place de filtre à cailloux/paille, réalisation d'un cahier des charges des prescriptions environnementales et d'un Schéma Organisationnel de Gestion des Déchets. En cas de pollution accidentelle en phase exploitation, des mesures de confinement de la pollution seront prises, puis les terres souillées seront décapées et traitées. L'assainissement définitif sera réalisé en priorité durant la phase travaux. Il comprend des ouvrages de collecte des eaux, de stockage et de traitement. Les ouvrages sont équipés d'une vanne pour confiner une pollution accidentelle et d'un by-pass. Il sera également équipé d'un volume mort pour le traitement des pollutions chroniques.
Risques naturels et technologiques	Risques naturels	Perturbation du chantier en cas d'événements climatiques exceptionnels	Pas d'impacts	Mesures de prévention en cas d'événement climatique exceptionnel (protection du chantier contre le vent, la pluie, le gel...) Consultation de la carte vigilance de Météo France.
	Risques technologiques	Risque de pollution accidentelle	Pas d'impacts	Mesures de prévention en phase travaux semblables à celle pour la ressource en eau. Si des sources potentielles de pollution sont mises en exergue alors des sondages seront réalisés pour vérifier la qualité des terres qui seront excavées, et déterminer leur exutoire.
Milieux naturels	Zonages réglementaires	Pas d'impact	Pas d'impact	/
	Habitat, faune, flore	Impact faible	Impact négligeable	Limitation des emprises chantier et évitement du développement d'espèces végétales exotiques envahissantes Prise en compte des périodes (chiroptères) pour l'abattage de quelques arbres à cavités au droit du cimetière
	Zones humides	Pas d'impact	Pas d'impact	/
Paysage et patrimoine	Paysage	Nuisance visuelle	Pas d'impact (projet au niveau du terrain naturel)	Intégration du chantier au mieux dans l'environnement.
	Patrimoine	Périmètre de monument historique (Château de Reverseaux)	Pas d'impact (projet au niveau du terrain naturel)	Consultation de l'Architecte des Bâtiments de France.
Milieu humain et socio-économie	Urbanisme	Canalisation de gaz	Pas d'impact, documents compatibles avec le projet.	Mesures de protection concernant la canalisation de gaz.
	Activités économiques	Perturbation de la circulation et des accès	Amélioration des conditions de circulations des poids-lourds	Demande d'autorisation d'occupation des parcelles pendant les travaux. Elaboration d'un calendrier de travaux conjointement aux services de gestion des voiries. Accès aux habitations riveraines préservé pendant le chantier.

	Activités agricoles et occupation du sol	Consommation d'espaces agricoles, perturbation des cheminements agricoles et acquisition de parcelles privées	Pas d'impact	Limitation au maximum de la consommation d'espaces en réutilisant le Chemin Rural n°21 et respect des emprises en phase travaux. Les acquisitions à l'amiable seront privilégiées (12 000 m ² à acquérir dont 11 550 m ² de surfaces agricoles). Une procédure d'expropriation sera mise en œuvre si les négociations échouent. Pas de mise en enclave des parcelles, maintien des circulations agricoles pendant les travaux. Remise en état des terrains après chantier.
Transport et déplacement	Infrastructure routière et trafic	Perturbation de la circulation (voiture, vélo, piéton)	Amélioration de la sécurité et du confort de circulation des véhicules légers dans le bourg	Maintien de la circulation par basculement d'une voie sur l'autre. Information aux riverains en phase travaux.
	Transport en commun	Perturbation de la circulation des bus scolaires		Maintien des circulations de transport scolaire pendant la durée de travaux.
Cadre de vie	Air et santé	Envol de poussière	Amélioration de la qualité de l'air dans le bourg (déviation poids-lourds)	Piste de chantier arrosées pour limiter l'envol de poussière.
	Acoustique	Nuisances sonores	Diminution des nuisances sonores dans le bourg	Travaux de nuit, le week-end et les jours fériés réglementés. Matériel et engins de chantier conformes à la réglementation et information des riverains. Dépôt d'un dossier bruit de chantier en mairie.